Caisse des Dépôts GROUPE

Arrêté du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au cabinet du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et pour les autres services relevant de la direction générale

CDC-AD21001

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-2 et suivants et ses articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le règlement intérieur de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, notamment les chapitres 1 et 2 de sa première partie ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Gadrat, directrice du cabinet du directeur général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Mme Chloé Mathieu, cheffe de cabinet auprès du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la direction générale et du mécénat, y compris les mandats de dépenses et les titres de recettes.

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Gadrat, directrice du cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins , dans la limite des attributions du cabinet du directeur général.

Article 2

Délégation est donnée à M. Arnaud Freyder, directeur de l'audit du groupe, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Christian Costrejean, adjoint au directeur, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction.

Délégation est donnée à M. Arnaud Freyder, directeur de l'audit du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins dans la limite des attributions de la direction.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Béatrice Gau-Archambault, secrétaire générale de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs au fonctionnement du secrétariat général de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 4

Délégation est donnée à Fabienne Josseaume, responsable du département ressources humaines et contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR) à M. Nicolas Umbach-Bascone, responsable du budget et du contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR), à l'effet de signer, au nom du directeur général, les contrats ainsi que les mandats de dépenses et titres de recettes relatifs à la gestion administrative de ce fonds.

Interne

Article 5

Délégation est donnée à Mme Anne Guillaumat de Blignieres, médiatrice du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes relatifs à la gestion du budget alloué à sa mission, dans la limite de ses attributions.

Article 6

Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 25 JAN. 2021

Eric Lombard

Interne